

L'ECOLE SOUS LE MODÈLE DE L'ENTREPRISE PRIVÉE ? **Le SNFOLC dit NON !**

Un pas supplémentaire dans la casse de la fonction publique, de nos statuts et de nos disciplines est franchi avec la suppression du corps des inspecteurs généraux.

NOUS REFUSONS LA REMISE EN CAUSE DU SERVICE PUBLIC

La mise en extinction du corps des inspecteurs généraux, dans tous les ministères, dès 2023, et leur remplacement par des agents recrutés sur emplois fonctionnels, c'est-à-dire non protégés par un statut et congédiables à tout moment s'inscrit dans la logique de la loi dite de transformation de la fonction publique, et dans la suite de la décision de supprimer l'ENA et le corps préfectoral.

Perdant ainsi leur indépendance, comment ces personnels pourront-ils échapper au soupçon de servir, moins l'intérêt général que le pouvoir politique qui les aura recrutés ? Pourquoi vouloir leur imposer le modèle du « *spoils system* » américain qui les obligera à un engagement partisan étranger à la doctrine de l'administration française ?

Il est vrai que la suppression du corps des inspecteurs généraux rendra plus facile la privatisation d'une partie de leurs missions au bénéfice de cabinets d'audits privés, dont la seule motivation est d'assurer le maximum de profit à leurs actionnaires.

NOUS REFUSONS LA MISE EN CAUSE DE NOS STATUTS

L'inspection générale avait compétence nationale, et à ce titre veillait à ce que les attendus et les règles qui nous étaient appliqués fussent les mêmes dans toutes les académies. Elle pouvait apparaître comme un obstacle aux politiques de territorialisation et de déréglementation générale préconisées par l'exécutif.

Place désormais aux « *enseignants inspecteurs* » annoncés dans le cadre du Grenelle de l'Education, rebaptisés aujourd'hui « chargés de mission d'inspection », révocables à volonté, recrutés par chaque académie, sur des critères locaux, pour nous encadrer, nous accompagner, nous tutorer, nous mentorer, nous contrôler, sans respect aucun pour notre liberté pédagogique. Place aux projets d'évaluation qui doivent définir, établissement par établissement, comment nous devons enseigner, ce que nous devons noter, quelle progression nous devons suivre, à quel rythme... nous transformant de la sorte en simples exécutants.

NOUS REFUSONS LA MISE EN CAUSE DE NOS DISCIPLINES

La mise en extinction du corps des inspecteurs généraux traduit enfin la volonté des pouvoirs publics de diminuer sans cesse davantage la part réservée aux enseignements disciplinaires dans l'Education nationale. Dans le référentiel de compétences des métiers de l'éducation de 2013, et dans l'évaluation PPCR de 2017, les aptitudes proprement disciplinaires sont devenues minoritaires comme dans les nouvelles maquettes du CAPES. La réforme du baccalauréat déconnecte certains enseignements de nos disciplines de recrutement.

En 2019, le gouvernement permet que 40% des recteurs d'académie, chanceliers des universités, soient non détenteurs d'un doctorat. La même année, l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) doit fusionner avec l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale (IGAEN), l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports (IGJS) et de l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) afin de diluer la place accordée aux savoirs disciplinaires.

Ces décisions ne portent pas seulement atteinte à l'instruction à laquelle ont droit nos élèves. Elles nous fragilisent en appréciant notre travail à partir de critères managériaux et non plus en fonction de nos capacités à transmettre les savoirs qui permettront à nos collégiens et à nos lycéens de devenir des citoyens, libres, responsables, capables de raisonner et de faire preuve d'esprit critique.



Pour Force Ouvrière, ces atteintes au service public de l'Education nationale, à nos statuts et à nos disciplines d'enseignement sont inadmissibles. Elle appelle les salariés du public et du privé à se mobiliser le 5 octobre pour mettre en échec ces contre-réformes